

DEPARTEMENT DU CHER

ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND-MONTROND

COMMUNE DE LA
GUERCHE SUR L'AUBOISCONSEIL MUNICIPAL
30/09/2022Date de convocation :
23 septembre 2022Nombre de membres :
En exercice : 20
Présents : 16
Votants : 19
Dont 3 pouvoirsDélibération n° 2022/57
**OBJET : Approbation des
plans de financement du
SDE 18 et approbation de
la modification des statuts**
Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture leEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALL'an deux mil vingt-deux,
Le 30 septembre à 19h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur DUCASTEL Pierre, Maire.

Etaient présents : M. DUCASTEL Pierre (Maire), M. Alexis POUGNET, Mme Solange MOREAU, M. Romain FONTAINE, Mme Christine COMBEMOREL, M. Franck GABIGNON, Mme Christelle BEZE, M. Guy HENRY, Mme Catherine CLAUDET, Mme BRETON Muriel, M. Philippe MAUPASTE, Mme Nathalie LASSERRE, M. Guillaume PERDRIX, M. Anthony GARINIE, M. Nicolas THOMAS, M. Alain PAQUETAbsents excusés : Mme Christine BONNEFOY-CLAUDET, (pouvoir à Christelle BEZE), Mme Danièle FONTAINE (pouvoir à Catherine CLAUDET), M. BOISSIER Wilfried (pouvoir à Guillaume PERDRIX), M. Sylvain RABOT
Secrétaire de séance : M. Romain FONTAINE**OBJET : Approbation des plans de financement du SDE 18 et approbation de la modification des statuts**

M. POUGNET présente les plans de financement prévisionnel proposé par le SDE 18 en vue de la rénovation de l'éclairage public suite à des pannes et extension de réseaux, dans le cadre du plan REVE, conformément au détail suivant :

Monsieur Pierre DUCASTEL
Maire de LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
Mairie
Parc Maurice Fuselier
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

Bourges, le 25 juin 2020

Affaire suivie par Erick VAILLANT
Dossier n° 2020-05-074
Rénovation de l'éclairage public
Traversée de La Guerche sur l'Aubois - D976 (Passage en LED - Suite et Fin)
Commune de LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL N°8 - Armoire BI

PIECES ADMINISTRATIVES	Etude technique d'éclairage public		748,44 €	912,12 €
	Dossiers administratifs (permission de voirie, conventions de passage, consuel)		0,00 €	
	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)		163,68 €	
TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Abattage, élagage		0,00 €	4 706,53 €
	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, ...)		701,25 €	
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique, ...), essais et réglage		1 995,84 €	
	Fourniture et pose (support bois, béton, enveloppe, coffret, platine, protection, prise guirlande, accessoires)		2 009,44 €	
MATERIEL	Lanterne de type TEKK M de chez RAGNI, latérale, 32 LEDS, 73W, RAL 7035 avec adaptateur pour crosse 49mm	9	3 609,00 €	3 609,00 €
	Crosse		0,00 €	
	Mât		0,00 €	
	Horloge		0,00 €	

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 018-211801089-20220930-2022_57-DE



CABLAGE	Déroulage de câble d'éclairage public et accessoires	471m	746,06 €	1 372,96 €
	Fourniture de câble d'éclairage public		626,90 €	

Total HT 10 600,61 €

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)	5 300,31 €
Participation de la Collectivité sur le montant HT (50%)	5 300,31 €

Bon pour accord

Fait le

Le Maire,

Le Président

Philippe MOISSON





Monsieur Pierre DUCASTEL
Maire de LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
Mairie
Parc Maurice Fuselier
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

Bourges, le 25 juin 2020

Affaire suivie par Erick VAILLANT

Dossier n° 2020-05-074

Rénovation de l'éclairage public

Traversée de La Guerche sur l'Aubois - D976 (Passage en LED - Suite et Fin)

Commune de LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL N°2 - Armoire AU

PIECES ADMINISTRATIVES	Etude technique d'éclairage public		681,12 €	871,20 €
	Dossiers administratifs (permission de voirie, conventions de passage, consuel)		0,00 €	
	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)		190,08 €	
TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Abattage, élagage		97,19 €	8 015,14 €
	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, ...)		979,99 €	
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique, ...), essais et réglage		2 549,36 €	
	Fourniture et pose (support bois, béton, enveloppe, coffret, platine, protection, prise guirlande, accessoires)		4 388,60 €	
MATERIEL	Lanterne de type TEKK M de chez RAGNI, latérale, 32 LEDS, 73W, RAL 7035 avec adaptateur pour crosse 49mm	11	4 411,00 €	4 728,00 €
	Crosse		0,00 €	
	Mât		0,00 €	
	Horloge Astronomique radiolite BH 420 de chez BH Technologies	1	317,00 €	



CABLAGE	Déroutage de câble d'éclairage public et accessoires	420m	665,28 €	1 921,92 €
	Fourniture de câble d'éclairage public		1 256,64 €	

Total HT 15 536,26 €

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)	7 768,13 €
Participation de la Collectivité sur le montant HT (50%)	7 768,13 €

Bon pour accord

Fait le

Le Maire,

Le Président


Philippe MOISSON





Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 018-211801089-20220930-2022_57-DE

02 AOÛT 2022

COURRIER "ARRIVÉE"

Monsieur Pierre DUCASTEL
Maire de LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
Mairie
Parc Maurice Fuselier
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

Bourges, le 13 juillet 2022

Affaire suivie par Vincent BRAHIC

Dossier n° 2020-05-072

Rénovation de l'éclairage public

"Les Cités" - Armoire AP

Commune de LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POSTE EP remplace PF du 5 janvier 2021

PIECES ADMINISTRATIVES	Etude technique d'éclairage public	974,16 €	1 058,64 €
	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)	84,48 €	

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, ...)	5 195,31 €	17 322,41 €
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique, ...), essais et réglage	9 234,72 €	
	Fourniture et pose (support bois, béton, enveloppe, coffret, platine, protection, prise guirlande, accessoires)	2 892,38 €	

MATERIEL	Lanterne de type TEKK M de chez RAGNI, 32 LEDS, 73W, RAL 7035 avec adaptateur pour crosse 49mm	11	4 807,00 €	12 295,00 €
	Fourniture d'un ensemble composé de : - ECLATEC LINK vasque PCC 2BLSB8 ETS +coupe flux 550mA 29W 3000K IRC70 (1.000) - 1 mat PRELUDE 4.50M, TOP 60 CYLINDRO ENTRAXE: 200X200, RAL 7035	4	2 304,00 €	
	Fourniture d'un ensemble composé de : - ECLATEC LINK vasque PCC 2BLSB12 PFA + coupe flux 650mA 51W 3000K IRC70 (1.000) - 1 mat PRELUDE 4.50M, TOP 60 CYLINDRO ENTRAXE: 200X200, RAL 7035	2	1 152,00 €	
	Fourniture d'un ensemble composé de : - ECLATEC LINK vasque PCC 2BLSB12 ETS + coupe flux 450mA 36W 3000K IRC70 (1.000) - 1 mat PRELUDE 4.50M, TOP 60 CYLINDRO ENTRAXE: 200X200, RAL 7035	7	4 032,00 €	

Validité de cette proposition : 6 mois

CABLAGE	Déroulage de câble d'éclairage public et accessoires	970m	1 321,01 €	3 206,87 €
	Fourniture de câble d'éclairage public		1 885,86 €	

Total HT 33 882,92 €

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)	16 941,46 €
Participation de la Collectivité sur le montant HT (50%)	16 941,46 €

Bon pour accord

Fait le

Le Maire,

Le Président



Philippe MOISSON





Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 018-211801089-20220930-2022_57-DE



Monsieur Pierre DUCASTEL
Maire de LA GUERCHE SUR L'AUBOIS
Mairie
Parc Maurice Fuselier
18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

Bourges, le 13 juillet 2022

Affaire suivie par Vincent BRAHIC

Dossier n° 2020-05-072

Rénovation de l'éclairage public

"Les Cités" - Armoire AP

Commune de LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POSTE EP REVE remplace PF du 5 janvier 2021

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique, ...), essais et réglage	665,28 €	1 105,63 €
	Fourniture et pose (support bois, béton, enveloppe, coffret, platine, protection, prise guirlande, accessoires)	440,35 €	

MATERIEL	Lanterne de type TEKK M de chez RAGNI, 32 LEDS, 73W, RAL 7035 avec adaptateur pour crosse 49mm	3	1 203,00 €	1 203,00 €
-----------------	--	---	------------	-------------------

Total HT 2 308,63 €

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (70%)	1 616,04 €
Participation de la Collectivité sur le montant HT (30%)	692,59 €

Bon pour accord

Fait le

Le Maire,

Le Président

Philippe MOISSON



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le



Le Conseil municipal, après délibéré, accepte à l'unanimité, les plans de financement du SDE 1 ID : 018-211801089-20220930-2022_57-DE



La Commune de La Guerche sur l'Aubois est membre du Syndicat départemental d'Energie du Cher (SDE 18), qui est un syndicat mixte fermé à la carte, regroupant l'ensemble des communes du Cher ainsi que les 15 établissements publics juridiques que sont les distributions publiques d'électricité et de gaz, des compétences dites « à la carte », c'est-à-dire engageant uniquement les collectivités volontaires.

Les statuts du SDE 18 n'ont pas évolué depuis 2016. Or dans le même temps, il y a eu des évolutions tant au niveau des membres qui composent le SDE 18 (notamment fusion de certaines communautés de communes) que des missions exercées par ce dernier.

Les services du SDE 18 ont ainsi mené une réflexion sur évolution des statuts. Réflexion qui a été confortée par la Chambre Régionale des Comptes, puisque cette dernière invite très fortement le SDE 18 à actualiser « ses statuts en fonction de l'évolution de ses activités et de son environnement institutionnel afin de consolider son cadre juridique ».

Le projet de modification statutaire a pour objet de procéder à une actualisation ainsi qu'à l'ajout de nouvelles compétences pour permettre au SDE 18 de continuer d'accompagner au mieux les collectivités membre.

- Le projet prévoit notamment :
 - De modifier la composition du SDE 18 pour prendre en compte l'évolution de la carte intercommunale.
 - De supprimer la mention de la compétence MAC qui s'est terminée au 31 décembre 2021.
 - D'élargir la compétence IRVE aux mobilités douces.
 - D'ajouter une compétence en matière de production et/ou distribution de chaleur ou de froid.
 - De permettre au SDE 18 d'exercer des activités complémentaires à l'exercice des compétences obligatoires et optionnelles et notamment la réalisation de prestations de service pour le compte de ses membres mais également pour le compte d'une autre collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte, ou de tiers.

Toutefois, et en application de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, les modifications statutaires envisagées requièrent l'approbation des communes et communautés de communes membres du SDE 18 à la majorité qualifiée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-20,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1417 du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2022-18 portant modification des statuts du SDE 18,
Vu le courrier de notification du projet des nouveaux statuts du SDE 18,

Considérant le projet des nouveaux statuts du SDE 18 présenté en séance,

Il est proposé au Conseil municipal : d'approuver les modifications des statuts du SDE 18 tels qu'ils sont rédigés en annexe de la délibération du Comité syndical du SDE 18 n° 2022-18.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18).

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Guerche sur l'Aubois, le 4/10/2022

M. le Maire
Signature
.....
Pierre DUCASTEL

M. le Secrétaire de séance
Signature
.....
Romain FONTAINE

Diffusion sur le site internet de la commune le : 04/10/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 04/10/2022

Publiée le : 4/10/2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>